

ASSEMBLÉE NATIONALE31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2294

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 5

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« fixé »

le mot :

« déterminé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.